

TRANSPORT MARITIME : Corsica Ferries dépose un recours pour la liaison Marseille-Corse

[CORSICA FERRIES](#) / T : 04.95.32.92.19 (siège social à Bastia/Haute-Corse) dont la candidature pour l'obtention de la délégation de service public (DSP) maritime concernant la desserte entre Marseille et l'île de Beauté avait été jugée « irrecevable » par la Collectivité territoriale de Corse, a engagé le 26 novembre une procédure de référé devant le Tribunal administratif de Bastia. www.corsica-ferries.fr